

you frankly that this is a position I will not accept. Neither Mr. Aikins nor any Liberal whose name is of any value will join the Government on such terms. Let the old basis be continued and the Cabinet can be filled up in twenty-four hours. I am too ill to write a long letter, but I feel it my duty to make you aware of my views and intended action as soon as I return to Canada. I am glad to find that Sir George, to whom I have shown the correspondence and discussed the whole question, fully concurs in my view of the case, and justifies my refusal to submit to the terms you propose.

Very faithfully yours,

WM. McDOUGALL.

The Hon. Sir John A. Macdonald,
Minister of Justice, Ottawa.

That was the only correspondence that took place on that point, and he thought it sufficiently indicated the view he held on the subject. It was due, he thought, to the hon. gentleman whose position, as a member of the Liberal party, is involved, to say, that after returning to Canada, he (Mr. McDougall) had interviews with him, and discussed with him, and also with other Members of the Government, what was best to be done in the crisis, which was a very difficult one. He felt that it was especially important that the Government should be supported, during the then session, in the interests of Confederation. He was of the same opinion still, and considered it necessary even now to wait a little while before making a statement such as was made by his hon. friend opposite (Sir A. T. Galt). At the time of the meeting referred to, he had submitted that in the meantime there might be two Reformers and two Conservatives for Ontario and when it became necessary to fill up the fifth seat, that it should be filled by a Liberal, or if the Conservative flag was to be raised he and Mr. Aikins could resign. He had offered that compromise, but before it was accepted, he had an interview with Mr. Aikins, who refused to enter the Cabinet under those circumstances. When he decided to go to the far West, he did not feel it his duty, or that he had any right to dictate terms or stipulate for changes which were to be made after his departure, but he went away with the conviction that Mr. Aikins would not enter the Government, on the basis of two and two. On the subject of the arrangement made afterwards he did not intend then to speak, but as he felt that his character and honour, as a public man, had been assailed, he considered it only his duty to

d'influence au Cabinet. Je dois vous dire en toute franchise que je n'accepte pas cette position. Ni M. Aikins, ni aucun autre libéral qui se respecte ne se joindra au Gouvernement dans de telles conditions. Retournons à l'ancienne formule et le cabinet sera complet en vingt-quatre heures. La maladie m'empêche de vous écrire une longue lettre, mais j'estime qu'il est de mon devoir de vous faire connaître mon opinion et les mesures que j'entends prendre dès mon retour au Canada. J'ai montré la correspondance à sir George et discuté avec lui sur cette question, et je suis heureux d'apprendre qu'il m'appuie pleinement et justifie mon refus d'accepter les conditions que vous proposez.

Je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments les plus distingués,

WM McDOUGALL.

L'honorable Sir John A. Macdonald,
Ministre de la Justice, Ottawa.

C'est la seule correspondance qu'il y a eu à ce sujet, et il juge que son opinion y est clairement exprimée. A son avis, il incombe à l'honorable député dont la position en tant que membre du parti libéral est concernée, de dire qu'après son retour au Canada, il (M. McDougall) s'est entretenu et a discuté avec lui ainsi qu'avec d'autres membres du gouvernement pour déterminer la meilleure façon d'agir durant cette crise particulièrement difficile. Il estime qu'il était très important que le Gouvernement fût appuyé au cours de la session d'alors, dans l'intérêt de la Confédération. Il pense toujours de la même façon et considère qu'il faut encore attendre un peu avant de faire une déclaration comme celle de son honorable ami, sir A. T. Galt. Au moment de la réunion en question, il avait proposé, qu'entretemps, il pourrait y avoir deux réformistes et deux conservateurs pour l'Ontario, et un libéral lorsqu'il serait nécessaire de pourvoir au cinquième siège; si ce siège était attribué à un conservateur, lui et M. Aikins pourraient alors démissionner. Il avait proposé ce compromis, mais avant que sa proposition soit acceptée, il avait eu un entretien avec M. Aikins qui avait refusé d'entrer au cabinet dans de telles conditions. Lorsqu'il a décidé de se rendre dans l'Extrême-Ouest du pays, il n'estimait pas que c'était son devoir ni qu'il avait le droit de prescrire des conditions ou de fixer des changements qui devaient être apportés après son départ; il est toutefois parti avec la conviction que M. Aikins ne deviendrait pas membre du gouvernement si le système de la représentation égale était adopté. Pour ce qui est de l'accord conclu par la suite, il n'avait pas l'intention d'en parler à ce moment-là, mais comme il juge que son intégrité et son honneur en tant qu'homme public